



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 avril 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathaly HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy-le-Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absent : 1

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 28 AVR. 2023

OBJET : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Monsieur le Président explique que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer un poste dans le cadre d'un remplacement dû à un départ par voie de démission au Service Eau/Assainissement et de créer un poste au sein des Services à la Population.

FILIERE TECHNIQUE :

Suppression d'un poste d'INGENIEUR à temps complet et création d'un poste d'INGENIEUR PRINCIPAL à temps complet, relevant de la catégorie A, à compter du 01/07/2023.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Création d'un poste d'Attaché ou d'Attaché principal à temps complet relevant de la catégorie A, à compter du 01/05/2023.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur ces suppressions et créations d'emplois.

En cas de recherche infructueuse de candidats, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public :

- soit dans les conditions de l'article L332-14, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- soit dans les conditions de l'article L332-8 2, , afin de répondre aux besoins du service ou au vu de la nature des fonctions de l'emploi à pourvoir.
Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Une déclaration doit être saisie, y compris dans le cas du renouvellement d'un contrat.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** les créations et suppressions de postes exposés ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer tout document y afférent

Le Secrétaire de Séance
Jean PALLUD

Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 28 AVR. 2023